

L'erreur de Menzingen – II

juillet 15, 2017

Une lettre du 13 juin, émanant du siège de la Fraternité Saint-Pie X à Menzingen en Suisse, est censée « faire le point sur les mariages » en tenant compte de la proposition romaine, en date du 4 avril qui vise simplement à faciliter l'enregistrement des mariages de la Fraternité dans la structure conciliaire. Cette lettre n'est pas sans poser un sérieux problème qui dépasse largement tel ou tel détail, tel ou tel argument. Le problème réside en fait dans la mentalité strictement conciliaire des ecclésiastiques auteurs de la proposition.

Nous ne sommes pas seul à penser ainsi : Lors des « discussions théologiques » de 2009 à 2011, trois théologiens de la Fraternité, sous la conduite de Mgr de Galarreta, ont dû affronter quatre « théologiens » romains. Selon le mot inoubliable d'un des trois théologiens, les quatre Romains étaient des « malades mentaux », mais « ayant l'autorité » Objectivement, cette maladie mentale des romains est tellement grave que beaucoup de catholiques fidèles sont tentés de penser que ces prélats ont perdu toute autorité dans l'Eglise. Mais, hélas, ces ecclésiastiques font encore illusion ! si bien que, grâce à « l'obéissance », ils peuvent objectivement continuer à détruire l'Eglise, quoiqu'il en soit de leurs intentions dont Dieu seul reste juge.

Ainsi, dans une première partie, la lettre de Menzingen sur les mariages (cf. les « Commentaires » de la semaine dernière) affirme que la proposition de Rome du 4 avril, vise simplement à ramener les mariages de la Fraternité à l'usage antique et raisonnable de l'Église pratiqué depuis le Concile de Trente. Oui, certes ! Mais cette législation raisonnable, que vaudra-t-elle, dès lors que ce sont des « malades mentaux » qui devront en faire usage ? Un axiome scolastique profond énonce que : « *Tout ce qui est reçu, est reçu selon le mode de celui*

qui reçoit ». Une saine tradition, confiée aux mains d'ecclésiastiques (objectivement) insensés, pourra devenir insensée. Par exemple, dans la troisième partie de la lettre, Menzingen affirme que les mariages célébrés dans la Fraternité une fois reconnus par l'Église, ne feront plus de doute pour personne. « Plus de doute », dites-vous ? Alors que les responsables de l'Église d'aujourd'hui en sont à transformer pratiquement les annulations officielles en « divorces catholiques » ?

La deuxième partie de la lettre se propose de réfuter une liste de huit objections importantes qu'on peut faire à la proposition romaine. La plupart de ces objections disent, en substance, que l'acceptation de la proposition de Rome, dans le contexte actuel, équivaudrait à épouser la trahison conciliaire de la Foi en acceptant la théorie et la pratique conciliaires du mariage (1,2) ; en admettant la condamnation conciliaire des mariages célébrés précédemment dans la FSSPX (3) ; en approuvant le nouveau Code de Droit Canonique (8) ; et ainsi de suite. Ces objections sont fondées sur le contexte actuel des mariages. Menzingen répond : abstraction faite du contexte, la proposition romaine, « **en soi** », revient simplement à mettre à la disposition des couples de la Fraternité une manière supplémentaire de se marier tout en restant en harmonie avec l'Église officielle. Bien sûr, Menzingen, bien sûr, mais comment, dans la vie réelle, un mariage peut-il jamais être célébré en dehors de tout contexte ? Et comment, aujourd'hui, le contexte officiel de l'Église pourrait-il être autre que Conciliaire ?

La cinquième objection peut servir d'exemple typique illustrant le raisonnement des bisounours de Menzingen, lorsqu'ils séparent l'inséparable. Ainsi, à l'objection dont le sens est que l'assouplissement de la reconnaissance des mariages de la Fraternité par Rome n'est qu'un fromage masquant le piège de la Prélature personnelle, Menzingen répond que le fromage, "**en soi**", n'est jamais qu'un fromage !

Menzingen reconnaît même que Rome mentionne qu'il s'agit d'un pas en avant vers la « régularisation institutionnelle » éventuelle de la Fraternité ; c'est admettre que le fromage, objectivement, fait ici partie intégrante d'un piège. Mais à cela, Menzingen répond que s'il fallait éviter tous les pièges, la Fraternité devrait couper court avec tous les responsables romains, ce que Mgr Lefebvre, en 1975, a déclaré ne pas vouloir faire.

Bien sûr, Menzingen, bien sûr ! Mais 1975, c'était avant les 13 années de contacts et de négociations supplémentaires avec les Romains qui finirent par convaincre Mgr Lefebvre que Rome n'avait point l'intention de s'occuper de la Tradition. C'est alors, et alors seulement, qu'il a consacré quatre évêques pour maintenir la Tradition (comme ils l'ont fait jusqu'en 2012). De plus, Mgr Lefebvre n'a jamais refusé tout contact futur avec les Romains. Il a seulement déclaré que dorénavant la doctrine devrait primer la diplomatie, de sorte que les contacts ne pourraient reprendre que lorsque les Romains renoueraient avec les grandes condamnations pontificales du libéralisme et du modernisme. Or, depuis 1988, qu'en est-il ? Menzingen prétend que Rome a changé pour le mieux, de sorte que les pièges ne sont plus des pièges ! Menzingen, attention ! Voilà que vous avez attrapé la « maladie mentale » des Romains, qui nie que la crise de l'Église soit une crise !

Kyrie eleison.